



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 décembre 2014 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel et Annie Cazard, Messieurs Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezanges, Michel Costes, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-Louis Denoit, Jean-Claude Fontanier, Jean-Louis Grimal, Jean-Pierre Mazars suppléant de Monsieur Éric Cantournet, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade et Sylvie Lopez, Messieurs André At, Éric Cantournet, Bertrand Cavalerie, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Michel Galtier, Alain Garibal, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers et Benoît Tomczak.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Monsieur Lionel Coursières.

Membre de droit : Monsieur Richard Mir représentant Monsieur le Préfet.

Date de convocation : 2 décembre 2014.

7 – CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport n° 7.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur les créations de postes à temps complet suivants :

* Dans le cadre des avancements de grades :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels

- 1 poste de caporal-chef, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- 1 poste d'adjudant, à compter du 31 décembre 2014.

Filières Administrative et Technique

- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2^o classe, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^o classe, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- 1 poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- 1 poste de technicien, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Fait à Rodez, le 18 DEC. 2014


Le Président, le Président
et par délégation,
Le Directeur Départemental
Colonel Eric FLORES
Jean-Claude Anglars